



FONDATION LAURE- GAUDREAU

Bulletin d'informations **Notre Petite Feuille**
Novembre 2025

Dans cette édition :

- Nouvelle signature visuelle de la FLG;
- Le point sur la campagne « 35 \$ pour 35 ans! »;
- Reçus fiscaux pour 2025;
- Changement en 2026;
- Tirage national en 2026.

Une nouvelle signature visuelle pour la FLG

Vous aurez sûrement remarqué la nouvelle maquette de notre « Petite feuille »! En effet, la Fondation a récemment renouvelé son logo, lequel remplacera graduellement celui qui était le nôtre depuis 35 ans.

Retenant les trois lettres de notre nom, le logo met en valeur le sigle couramment utilisé pour nous désigner, tout en conservant notre appellation complète. En juin dernier, lorsque le Bureau national de la Fondation a discuté de l'idée de renouveler notre visuel, il avait été convenu que la nouvelle image devait être claire, classique et sobre. La graphiste responsable du concept retenu, Geneviève Normandeau, a su traduire avec justesse cet esprit de simplicité et d'élégance.

Le nouveau logo remplacera progressivement l'ancien sur l'ensemble des communications et outils promotionnels de la FLG. Nous tenons à remercier Dominic Provost et Martine Faguy, de l'AREQ, ainsi que Rébecca Salesse, alors à l'AREQ, pour leur précieuse collaboration à ce projet.

Le point sur la campagne « 35 \$ pour 35 ans! »

Au moment d'écrire ces lignes, les dons faits dans le cadre de la campagne voulant marquer les 35 ans de la FLG totalisent un peu plus de 69 000 \$, soit 35 % de l'objectif de 200 000 \$.



Afin de relancer cette campagne, nous avons décidé que toutes les personnes y ayant déjà contribué et celles qui le feront d'ici le 31 décembre 2025 seront admissibles au tirage d'une tablette iPad (A16, 128 Go), d'une valeur d'environ 500 \$. Le tirage aura lieu vers la mi-janvier 2026.

Les dons retournent dans les régions pour être distribués aux personnes et organismes bénéficiaires dans une proportion de 90 %. Pour les bénéficiaires, il n'y a pas de petites contributions compte tenu des besoins!

Envoi des reçus fiscaux pour l'année 2025

La Fondation procédera à l'émission des reçus fiscaux pour les dons faits par chèque ou en argent, au plus tard à la fin de février, tel que les lois le requièrent. Quant aux dons en ligne, le reçu est produit automatiquement et envoyé immédiatement par courriel à l'adresse électronique inscrite dans les coordonnées de la personne donatrice.

Un changement en 2026

Le Bureau national de la Fondation a modifié le montant minimum requis pour la production d'un reçu fiscal. À compter du 1^{er} janvier 2026, ce montant sera de 25 \$ (au lieu de 15 \$) pour les dons en espèces ou par chèque. Ce changement pourra avoir une incidence sur la part qui revient à la FLG lorsqu'une contribution est exigée pour la participation à une activité. Par exemple, un repas au coût réel de 25 \$ pour lequel une contribution de 40 \$ est demandée, donc avec 15 \$ versés à la FLG, ne permettra plus de recevoir un reçu aux fins des impôts.

Aussi, depuis juillet 2025, nous signalons qu'il n'est plus possible de cumuler des petits montants jusqu'à l'atteinte du minimum requis pour la production d'un reçu. Toutefois, veuillez noter qu'un don en ligne génère automatiquement un reçu, et ce, peu importe le montant.

Un tirage national en marge du 50^e Congrès de l'AREQ en juin

Le Bureau national a retenu les services d'une entreprise québécoise, fondée au Lac-Saint-Jean, pour organiser un tirage national qui aura lieu le 11 juin 2026, au dernier jour du 50^e Congrès de l'AREQ. Nouveauté cette fois, le tirage sera totalement électronique, de la vente des billets au tirage lui-même! Donc, plus de billets numérotés à imprimer, distribuer, vendre, recueillir, conserver, etc., le tout se déroulant en ligne. Pour avoir une idée des campagnes menées par l'entremise de cette entreprise, allez voir au moitiemoitie.com.

La popularité grandissante des tirages de type moitié-moitié, dans les secteurs et ailleurs, nous a amené à privilégier cette méthode. Cependant, afin d'augmenter le nombre de personnes gagnantes, nous avons décidé de subdiviser le montant remis ainsi : cinq lots égaux équivalent chacun à 10 % de la cagnotte. Le reste sera évidemment conservé par la Fondation.

Nous espérons pouvoir lancer la vente des billets dès le mois de janvier, dès que nous aurons obtenu le permis requis de la Régie des alcools, courses et jeux. À ce moment, visitez le site Internet de la FFLG pour les détails : fondationlg.org. Enfin, sachez que la Fondation ne peut remettre de reçus pour l'achat de billets de tirage.

Pour terminer

Permettez-moi, au nom des membres du Bureau national, de vous souhaiter de très belles et joyeuses Fêtes de fin d'année! Le travail de toutes les personnes bénévoles mérite une reconnaissance mutuelle et profitons donc de cette occasion pour nous fêter!



Pierre Lefebvre
Président national